

Commission Consultative Paritaire des agents contractuels enseignants, CPE et PSYEN

FO dénonce et combat la situation scandaleuse dans laquelle sont maintenus les contractuels enseignants, CPE et PSYEN

- ▶ **FO refuse** l'institutionnalisation du travail précaire. Missions, salaires, droits et garanties, les contractuels ne sont pour les ministres successifs que des variables d'ajustement budgétaire
- ▶ **FO revendique** un vrai plan de titularisation maintenant pour ceux qui le souhaitent !
- ▶ **FO demande** l'extension du concours exceptionnel annoncé dans le premier degré à l'ensemble des contractuels du second degré. 20% des personnels sont concernés dans le second degré. Le CDI n'est pas une titularisation !
- ▶ **FO demande** l'augmentation des postes aux concours et que la totalité des postes ouverts soient pourvus, y compris avec les listes complémentaires qui doivent être abondées en tant que de besoin

Depuis le décret du 29 août 2016, sous couvert d'harmonisation, la gestion académique est devenue chaotique et clientéliste, les licenciements et non renouvellements se multiplient

- ▶ **FO revendique** un cadre national de recrutement et de gestion des contractuels, notamment dans la reprise de l'expérience professionnelle
- ▶ **FO exige** une grille de salaire unique et nationale permettant d'atteindre le dernier niveau des grilles par avec un avancement régulier à l'ancienneté décorrélé des évaluations couperet : il faudrait plus de 50 ans à un contractuel pour atteindre actuellement le salaire le plus élevé !
- ▶ **FO exige** pour les contractuels comme pour les titulaires une revalorisation des salaires et l'augmentation du point d'indice de 25%
- ▶ **FO demande** le strict respect du statut de la Fonction publique : l'Etat ne peut pas recruter sur des postes permanents des contractuels, il a donc l'obligation de recruter massivement et à Bac +3 ou sur la base de l'expérience professionnelle pour les PLP
- ▶ **FO exige** un véritable droit à mutation et une portabilité réelle du CDI

Les contractuels ne sont pas des salariés de seconde zone, ils doivent avoir des droits

Ensemble, faisons-les valoir !